VENTES AUX ENCHERES. VENTES AUX ENCHERES. VENTES AUX ENCHERES. VENTES AUX ENCHERES.

Par JAS. A. BRENNAN ET FILLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriété productive dans le Premier et Quatrième Districts.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, No. 112,299.—Succession de Mary Meagher, veuve de Nicholas Callan.

Seront vendues à l'enchère publique MARDI 24 août 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, par Jas. A. Brennan, encanteur, bureaux 811 rue Perdido, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 14 juillet 1915 et signé en cour ouverte le 20 juillet 1915 par l'Honorable Fred. D. King, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriété suivantes décrites, à savoir:

1.—Une certaine pièce ou portion de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, dans l'Ilet borné par les rues Melpomène, Thalia, Claiborne et Willow (anciennement Martin), et portant le No. municipal 451, désigné comme lot A, sur un plan tiré par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915 et classifié aux archives de cette succession. Le dit lot A mesure d'après le dit plan trente (30) pieds, pas de pouces (0) sept (7) lignes de face à la rue Melpomène, par une profondeur de cent douze (112) pieds entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent le cottage double de choix, 2913-15 rue Melpomène, contenant trois chambres de chaque côté, le tout cimenté, sanitaire et loué à un prix avantageux.

2.—Une certaine pièce ou portion de terrain, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District municipal de cette ville, dans l'Ilet portant le No. municipal 451, borné par les rues Melpomène, Thalia, Claiborne et Willow (anciennement Martin), et désigné comme lot B sur un plan tiré par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915 et classifié pour information dans les archives de cette succession. Le dit lot joint le lot A sur le dit plan et mesure trente (30) pieds six (6) pouces cinq (5) lignes de face à la rue Melpomène, par une profondeur de cent douze (112) pieds avec une distance sur le derrière de vingt-neuf (29) pieds trois (3) pouces.

Les améliorations comprennent un cottage double, 2909-2911 rue Melpomène, contenant trois chambres et cuisine de chaque côté, le tout sanitaire.

3.—Une certaine pièce ou portion de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, dans l'Ilet portant le numéro municipal 451 et borné par les rues Melpomène, Thalia, Claiborne et Willow (anciennement Martin), et désigné comme lot C, sur un plan tiré par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915 et déposé pour référence avec les actes de cette succession. Le dit lot joint le lot B et mesure trente-trois (33) pieds, pas de pouces (0) et sept (7) lignes de face à la rue Melpomène par une profondeur de quatre-vingt-deux (82) pieds trois (3) pouces, deux (2) lignes entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent le cottage double 2905-07 rue Melpomène contenant trois chambres de chaque côté, tout sanitaire.

4.—Une certaine pièce ou portion de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, dans l'Ilet portant le No. municipal 451, borné par les rues Melpomène, Thalia, Claiborne et Willow (anciennement Martin), et désigné comme lot D sur un plan tiré par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915, et classifié pour référence dans cette succession. Le dit lot D forme le coin des rues Melpomène et Willow et mesure vingt-neuf (29) pieds, pas de pouces (0) et quatre (4) lignes de face sur la rue Melpomène et joint le lot C, mesurant quatre-vingt-deux (82) pieds, trois (3) pouces, deux (2) lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double bien construit, 2901-03 rue Melpomène, au coin de Willow, 4 chambres plâtrées, le tout sanitaire.

5.—Une certaine pièce ou portion de terrain, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, dans l'Ilet portant le No. municipal 451 et borné par les rues Melpomène, Thalia, Claiborne et Willow (anciennement Martin) et désigné comme le lot E, sur un plan tiré par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915, et classifié pour référence aux actes de cette succession. Le dit lot E joint l'arrière des lots C et D et mesure vingt-neuf (29) pieds, huit (8) pouces, six (6) lignes de face à la rue Willow, par une profondeur de soixante-trois (63) pieds cinq (5) pouces sur la ligne la plus proche de la rue Thalia, et une profondeur de soixante-trois (63) pieds, un (1) pouce et trois (3) lignes sur la ligne joignant l'arrière des lots C et D.

Les améliorations sur le dit lot sont un joli cottage double contenant deux chambres et cuisine de chaque côté, le tout sanitaire et désigné par les Nos. 1113-17 rue Willow.

6.—Une certaine pièce ou portion de terrain, avec tous les bâtiments et améliorations qui s'l trouvent, dans l'Ilet 292, borné par les rues Jackson, Joséphine, Howard et Jacob (maintenant Freret), désigné comme lot No. 4 sur un plan tiré par H. Mulhausen, voyer, le 28 juin 1845, et déposé comme référence avec les archives de L. R. Kenny, ancien notaire. Le dit lot 4 joint le lot 5 sur le dit plan et mesure trente (30) pieds, neuf (9) pouces, trois (3) lignes de face à la rue Jackson, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-neuf (129) pieds, dix (10) pouces et trois (3) lignes.

Les améliorations sont le joli cottage double Nos. 2313-15 rue Jackson, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté.

7.—Une certaine pièce ou portion de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Joséphine, Howard et Jacob (maintenant Freret), désigné comme lot No. 5 sur un plan par H. Mulhausen, voyer, le 28 juin 1845 et déposé comme référence aux archives de L. R. Kenny, ancien notaire. Le lot 5 joint le lot 4 sur le dit plan et mesure trente (30) pieds, neuf (9) pouces, trois (3) lignes de face à la rue Jackson, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-neuf (129) pieds, dix (10) pouces, trois (3) lignes.

Les améliorations sont un cotage double, portant les Nos. 2317-19 rue Jackson, contenant trois chambres de chaque côté.

8.—Une certaine pièce ou portion de terrain, avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet 292 sur le plan de ville, lequel ilet est borné par les rues Jackson, Joséphine, Howard et Jacob (maintenant Freret), désigné comme lot No. 6 sur un plan de H. Mulhausen, voyer, le 28 juin 1845, et déposé pour référence aux archives de L. R. Kenny, ancien notaire. Le dit lot 5 joint le lot 7 et mesure trente (30) pieds, neuf (9) pouces, trois et demie (3½) lignes de face à la rue Jackson par une profondeur de cent (100) pieds entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations sont le cottage double productif Nos. 2321-23 rue Jackson, contenant trois chambres de chaque côté.

9.—Une certaine pièce ou portion de terrain, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet 292 sur le plan de la ville, lequel ilet est borné par les rues Jackson, Joséphine, Howard et Jacob (maintenant Freret), désigné comme lot No. 7 sur un plan par H. Mulhausen, voyer, et déposé aux archives de L. R. Kenny, ancien notaire. Le lot 7 joint le lot 6 et mesure trente (30) pieds, neuf (9) pouces, trois et demie (3½) lignes de face à la rue Jackson, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent (100) pieds.

Les améliorations sont connues comme Nos. 2325-27 rue Jackson, contenant trois chambres de chaque côté.

10.—Une certaine pièce ou portion de terrain, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No. 292 du plan de la ville, lequel dit ilet est borné par les rues Jackson, Joséphine, Howard et Jacob (maintenant Freret), désigné comme lot No. 10 sur un plan de H. Mulhausen, voyer, le 28 juin 1845, et déposé comme référence aux archives de L. R. Kenny, ancien notaire. Le lot No. 10 mesure vingt-neuf (29) pieds, dix (10) pouces, trois (3) lignes de face à la rue Jacob (maintenant Freret), par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-trois (123 pieds, un (1) pouce, six (6) lignes.

Les améliorations sont un cottage double 2125-28 rue Freret, entre Jackson et Joséphine, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté, avec bâtiment sur le derrière rapportant; canalisation et eau.

11.—Un certain lot de terrain, avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par des rues Jackson, Joséphine, Howard et Freret, désigné comme lot No. 3 de l'Ilet 25 B, sur un plan par J. A. Pueyor, architecte, sous date du 21 septembre 1842 et déposé comme référence aux archives de J. S. Cuvillier, ancien notaire de cette ville, et mesurant en mesure américaine trente (30) pieds, huit (8) pouces et dix (10) lignes de face à la rue Jackson, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-neuf (129) pieds, neuf (9) pouces, six (6) lignes.

12.—Un certain autre lot de terre dans le Dixième District représentatif, Quatrième District municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, situé dans l'Ilet 317, borné par les rues Jackson, Joséphine, Howard et Freret, mesurant d'après les listes d'évaluation de 1875, trente (30) pieds de face à la rue Jackson, entre les rues Howard et Freret, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-neuf (129) pieds, étant le lot No. 2 du dit ilet et joignant le lot No. 1, qui forme le coin des rues Jackson et Howard.

Les améliorations comprennent le cottage double bien construit Nos. 2309-11 rue Jackson, contenant quatre chambres de chaque côté, retiré, avec tous les autres bâtiments. Les deux lots ci-dessus et améliorations seront vendus ensemble.

13.—Un certain lot de terrain, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Première, Deuxième, St-David et Liberté, désigné comme lot No. 13 sur un croquis par L. Fremeaux, architecte et voyer de la ville, daté du 25 novembre 1868, et annexé à un acte passé devant William Mc Jones, ancien notaire, le 17 mars 1869. D'après quel croquis le dit lot mesure comme suit: vingt-six (26) pieds de face à la rue Deuxième, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de soixante-dix (70) pieds. Le dit lot formant le coin des rues Deuxième et Liberté.

14.—Un certain lot de terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District municipal de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Première, Deuxième, St-David et Liberté, désigné comme lot No. 14 sur un croquis de L. Fremeaux, voyer de la ville, daté du 25 novembre 1868 et déposé et annexé à un acte passé devant Wm. Mc Jones, ancien notaire, le 17 mars 1869. Le dit lot mesure vingt-six (26) pieds de face à la rue Deuxième par une profondeur de soixante-dix (70) pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

15.—Un certain lot de terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District municipal de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Première, Deuxième, St-David et Liberté, désigné comme lot No. 15 sur un croquis de L. Fremeaux, voyer de la ville, daté du 25 novembre 1868, et déposé et annexé à un acte passé devant William Mc Jones, ancien notaire, le 17 mars 1869. Le dit lot mesure vingt-six (26) pieds de face à la rue Deuxième par une profondeur de soixante-dix (70) pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

16.—Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans l'Ilet borné par les rues Première, Deuxième, St-David et Liberté, désigné comme lot No. 16 sur un croquis par L. Fremeaux, voyer de la ville, daté du 25 novembre 1868 et déposé avec un acte devant William Mc Jones, ancien notaire, le 17 mars 1869. Le dit lot mesure vingt-six (26) pieds de face à la rue Deuxième par une profondeur entre lignes parallèles de cent (100) pieds, le dit lot formant une part d'une subdivision de lots originaux 13 à 16, tous deux inclus.

Les améliorations comprennent les huit bâtiments contenant deux chambres et cuisine, eau de chaque côté et portant les numéros municipaux 2225-27-29-31-33-35-37-39 rue Deuxième, formant le coin de Liberté.

17.—Une certaine pièce ou portion de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, dans l'Ilet portant le numéro municipal 315 et borné par les rues Deuxième, Franklin (anciennement St-David), Liberté (anciennement St-Andrew) et Troisième, et désigné comme lot A sur un plan par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915 et déposé pour référence aux archives de cette succession. Le dit dot joignant et formant l'arrière des lots B, C et D sur le même croquis et mesurant dix-sept (17) pieds, deux (2) pouces de face à la rue Franklin, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de soixant-quinze (75) pieds.

Les améliorations sont un cottage simple portant le No. municipal 2313 rue Franklin, contenant 4 chambres, eau et améliorations sanitaires.

18.—Une certaine pièce ou portion de terrain ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, dans l'Ilet portant le No. municipal 315, et borné par les rues Deuxième, Franklin (anciennement St-David), Liberté (anciennement St-Andrew) et Troisième, désigné comme lot B sur un plan tiré par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915 et déposé comme référence aux archives de cette succession. Le dit lot mesure d'après le dit plan vingt-neuf (29) pieds, cinq (5) pouces sur la rue Deuxième, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt-dix-sept (97) pieds, dix (10) pouces et forme le coin des rues Deuxième et Franklin.

Les améliorations comprennent le joli cottage double bien construit, 2200-02 rue Deuxième, au coin de Franklin, contenant 4 chambres derrière et toilette, avec un grand hangar de chaque côté.

19.—Une certaine pièce ou portion de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, située dans l'Ilet portant le No. municipal 315 et borné par les rues Deuxième, Troisième, Franklin (anciennement St-David) et Liberté (anciennement St-Andrew), désigné comme lot C sur un plan tiré par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915 et déposé pour référence aux actes de cette succession. Le dit lot C joint le lot B et mesure trente-deux (32) pieds, deux (2) pouces de face à la rue Deuxième, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt-dix-sept (97) pieds, dix (10) pouces.

Les améliorations sont le joli cottage double bien construit, 2201-06 rue Seconde, contenant de chaque côté quatre très grandes chambres, bain et toutes les commodités sanitaires, avec hangar ardoisé derrière.

20.—Une certaine pièce ou portion de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, située dans l'Ilet portant le No. municipal 315 et borné par des rues Deuxième, Franklin (anciennement St-David), Liberté (anciennement St-Andrew), et Troisième, désigné comme lot D sur un plan tiré par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915, et déposé pour référence aux actes de cette succession. Le dit lot D joint le lot C et mesure treize (13) pieds cinq (5) pouces de face à la rue Deuxième, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt-dix-sept (97) pieds dix (10) pouces.

21.—Un certain lot de terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, borné par les rues Jackson, Howard, Philip et Freret, désigné par le No. 26 sur un plan par J. N. de Pouilly, architecte et assistant voyer, daté du 12 novembre 1842 et déposé pour référence aux archives de F. Grima, ancien notaire. Le dit lot mesure en mesure américaine d'après le dit plan vingt-neuf (29) pieds, huit (8) pouces, sept (7) lignes de face à la rue Howard par une profondeur de cent trente-huit (138) pieds, six (6) pouces, quatre (4) lignes de profondeur, avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges, etc., y ayant effet ou y appartenant sous quelque rapport, **et connu comme le cottage double 2217-19 Howard, entre les rues Jackson et Philip, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté et toutes les commodités sanitaires.**

22.—Un certain lot de terrain, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cett eville, dans l'Ilet borné par les rues Howard, Liberté, Jackson et Philip, désigné par le No. 23 du dit Ilet et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Howard, par une profondeur de cent trente (130) pieds, six (6) pouces et quatre (4) lignes entre lignes parallèles, d'après un plan par C. F. Zimple, le 8 mai 1836, et annexé à un acte devant W. Y. Lewis, ancien notaire, le 1 juin 1836.

Les améliorations sont le cottage double 2229-30 rue Howard, entre Jackson et Philip, deux chambres de chaque côté, avec bâtiments sur le derrière, à travers le lot, contenant trois chambres.

Conditions: Un tiers ou davantage comptant; le solde s'il y en a un, sur effets de montants égaux pour un, deux ou trois ans, portant 8 pour cent d'intérêt à partir de l'adjudication jusqu'au payement, garantis par un lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acte de vente contiendra la clause de non-aliénation et cinq pour cent de frais d'avocats en cas de procès pour le payement des dits effets et toutes les clauses habituelles de sécurité. Au-dessus du prix d'achat l'acheteur devra assumer tous les impôts pour l'année 1915 et faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat avec l'encanteur au moment de l'adjudication. L'acte de vente sera passé devant John C. Davey, Jr., notaire, aux frais de l'acheteur, ainsi que tous les certificats et les timbres de revenu. L'acheteur aura droit aux loyers seulement à partir du jour de l'acte de vente.

CALLAN, BLANCAND & VIOSCA, RICHARD LYONS, H. W. ROBINSON, Avocats.

juil 22 25—août 1 8 15 22 29

CHEMINS DE FER

HEURES D'ARRIVEES ET DE DEPARTS

Texas and Pacific R. R.

Station Union.

DEPART

Texas Express	6:35 a m
Texas-Colorado Limited, Alexandria, Shreveport, Dallas, Fort Worth et El Paso	12:30 p m
Texas-Colorado Limited, Oklahoma, Colorado, Utah et Californie	12:30 p m
Torras Local	4:20 p m
Cannon Ball, Alexandria, Monroe, Shreveport et Nord Texas	7:00 p m

ARRIVEE

Texas Express	7:50 p m
Texas-Colorado Limited, Alexandria, El Paso	8:55 a m
Texas-Colorado Limited, Oklahoma, Colorado, Utah et Californie	8:55 a m
Torras Local	11:45 a m
Cannon Ball, Alexandria, Monroe, Shreveport et Nord Texas	5:35 p m

New Orleans Great Northern R. R.

Station Terminus, rue Canal.

DEPART

Tous les Jours Excepté Dimanche.

Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom, Bogalusa et intermédiaire	7:45 a m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	4:20 p m

Dimanche seulement.

Jackson, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	7:35 a m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	6:00 p m

Excursions des dimanches et mercredis.

Folsom, Covington, Abita Springs, Mandeville, Forest Glen, Lacombe, Oaklawn, Bonfouca et intermédiaire	7:35 a m

ARRIVEE

Tous les Jours Excepté Dimanche.

Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom, Bogalusa et intermédiaire	5:55 p m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	8:45 a m

Dimanche seulement.

Jackson, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	8:05 p m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	10:20 a m

Excursions des dimanches et mercredis.

Folsom, Covington, Abita Springs, Mandeville, Forest Glen, Lacombe, Oaklawn, Bonfouca et intermédiaire	8:05 p m

Yazoo and Mississippi Valley R. R.

Station Union.

DEPART

Delta Express	7:15 a m
Memphis Fast Express	9:55 p m
Bayou Sara, Woodville Passenger	4:15 p m

ARRIVEE

Delta Express	5:40 p m
Memphis Fast Express	8:35 a m
Bayou Sara, Woodville Passenger	9:50 a m

Louisiana Southern R. R.

BRANCH GULF COAST LINES (FRISCO).

Départ.	Arrivée.
7:00 a m..Pointe-à-la-Hache, Pass'r..	4:50 p m
Tous les jours excepté dimanche.	
8:00 p m..Pointe-à-la-Hache, Pass'r..	6:40 p m
Tous les jours.	
7:30 a m..Pointe-à-la-Hache, Pass'r..	6:40 p m
Dimanche seulement.	
6:00 a m.....Shell Beach Motor.....	9:00 a m
Tous les jours excepté dimanche.	
8:00 a m.....Shell Beach Motor.....	9:00 a m
Dimanche seulement.	
5:00 a m..Sportsmen's Special, Shell Beach	8:45 p m
Dimanche seulement.	
3:00 p m.....Shell Beach Motor.....	7:45 p m
Tous les jours.	

Queen and Crescent R. R.

Station Terminus, rue Canal.

DEPART

New York et Washington	7:30 p m
Cincinnati et Asheville	7:30 p m
St. Louis et Chicago	4:45 p m
Cincinnati et Asheville	8:15 a m
St. Louis et Chicago	8:15 a m
Meridian Accommodation	5:00 a m
Meridian Local	4:45 p m
Hattiesburg Local	
Excursion du dimanche.	
Carriere et points intermédiaire	7:15 a m

ARRIVEE

New York et Washington	9:40 a m
Cincinnati et Asheville	9:40 a m
St. Louis et Chicago	9:40 a m
Cincinnati et Asheville	10:10 p m
St. Louis et Chicago	10:10 p m
Meridian Accommodation	4:40 p m
Meridian Local	
Hattiesburg Local	8:10 a m
Excursion du dimanche.	
Carriere et points intermédiaires	7:25 p m

Illinois Central R. R.

Station Union.

DEPART

Panama Limited, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	8:30 a m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	8:05 p m
Local Mail	6:30 a m
Northern Express	3:00 p m
McComb Accommodation	5:40 p m
The Merry Widow	3:00 a m

ARRIVEE

Panama Limited, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	8:55 p m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	10:45 a m
Local Mail	4:00 p m
Northern Express	9:10 a m
McComb Accommodation	8:45 a m
The Merry Widow	10:20 p m

Le Moto-Car allant à Kenner part de la Station Union à 6 a. m., 8 a. m., 10 a. m., midi, 2 p. m., 4 p. m., 6 p. m., 8:30 p. m., et 11:15 p. m.

N. O., T. & M. R. R.

Frisco Lines.

Station Terminus, rue Canal.

"THE CALIFORNIA SPECIAL."

DEPART.

No. 1 — Houston, Galveston, Grand Canyon, Los Angeles, San Francisco Phoenix et Brownsville	7:40 p m

ARRIVEE.

No. 4 — Houston, Galveston, Grand Canyon, Los Angeles, San Francisco, Phoenix et Brownsville	9:20 p m

DEPART.

No. 3 — Baton-Rouge, Opelousas, Beaumont, Houston, Corpus Christi, Brownsville et Nord Texas	7:45 a m

"THE TEXAS LIMITED."

ARRIVEE.

No. 2 — Baton-Rouge, Opelousas, Beaumont, Houston, Corpus Christi, Brownsville et Nord Texas	7:50 a m

Louisville and Nashville R. R.

Au Pied de la rue du Canal.

ARRIVEE

New York et Nouvelle-Orléans Limited	7:50 a m
Washington et New-York Malle	8:55 p m
Birmingham et Cincinnati	7:15 a m
Asheville Express	8:55 p m
Louisville et Cincinnati	8:55 p m
Pensacola et Jacksonville	7:15 a m
Mobile Accommodation	11:50 a m
Montgomery Accommodation	7:05 p m
Dimanche Gulf Coast Excursion	8:05 p m

DEPART

New York et Nouvelle-Orléans Limited	9:35 p m
Washington et New-York Malle	8:30 a m
Birmingham et Cincinnati	9:50 p m
Asheville Express	8:30 a m
Louisville et Cincinnati	8:30 a m
Pensacola et Jacksonville	9:50 p m
Mobile Accommodation	5:15 p m
Montgomery Accommodation	5:00 a m
Ocean Springs Accommodation	11:20 a m
Gulf Coast Accommodation	9:05 p m
(Tous les jours excepté dimanche.)	
Dimanche Gulf Coast Excursion	7:25 a m

Louisiana Railway and Navigation Company.

Station Terminus, rue Canal.

No. 2—			—No. 1
5:00 p m..Dép	Nouvelle-Orléans	Ar..	8:05 a m
8:00 p m..Ar	Baton-Rouge	Dép..	5:05 a m
8:50 p m..Dép	Baton-Rouge	Ar..	5:05 a m
10:00 p m..Dép	Angola	Dép..	2:55 a m
12:52 a m..Dép	Mansura	Dép..	11:19 p m
2:49 a m..Ar	Alexandria	Dép..	10:08 p m
2:19 a m..Dép	Alexandria	Ar..	10:55 p m
3:36 a m..Dép	Aloha	Dép..	8:42 p m
7:30 a m..Ar	Shreveport	Dép..	5:00 p m
No. 6—			—No. 5
6:55 a m..Dép	Nouvelle-Orléans	Ar..	7:05 p m
9:55 a m..Ar	Baton-Rouge	Dép..	4:00 p m
10:00 a m..Dép	Baton-Rouge	Ar..	4:00 p m
12:01 p m..Ar	Angola	Dép..	2:00 p m
No. 8—			—No. 4
6:30 a m..Dép	Shreveport	Ar..	7:15 p m
9:24 a m..Dép	Campti	Dép..	4:31 p m
11:59 a m..Ar	Alexandria	Dép..	2:00 p m

New Orleans Southern and Grand Isle Railway.

DEPART

Tous les jours, excepté samedi et dimanche	4:00 p m
Tous les jours, excepté dimanche	8:05 a m
Samedi et dimanche	5:30 p m
Excursion du dimanche seulement	8:05 p m

ARRIVEE

Tous les jours	9:45 a m
Tous les jours, excepté dimanche	7:25 p m
Excursion du dimanche seulement	7:35 p m

Southern Pacific Company.

Station Union.

DEPART

Texas Local, pour Houston et stations intermédiaires	6:45 a m
Sunset Limited, pour San Antonio, New Mexico, El Paso, Arizona et Californie	11:00 a m
Sunset Mail, pour Houston, Galveston, Austin, aco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, Del Rio et intermédiaire	11:45 a m
Lafayette Local, pour Lafayette et stations intermédiaires	3:05 p m
Texas Limited, pour Houston, Galveston, Austin, Waco, Fort Worth, Dallas et d'autres points Nord du Texas	8:00 p m
Sunset Express, pour Houston, Galveston, Waco, Fort Worth, Dallas, points intermédiaires	11:30 p m

ARRIVEE

Texas Local, pour Houston et stations intermédiaires	5:25 p m
Sunset Limited, pour San Antonio, New Mexico, El Paso, Arizona et Californie	8:50 a m
Sunset Mail, pour Houston, Galveston, Austin, aco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, Del Rio et intermédiaires	7:45 a m
Lafayette Local, pour Lafayette et stations intermédiaires	11:40 a m
Texas Limited, pour Houston, Galveston, Austin, Waco, Fort Worth, Dallas et d'autres points Nord du Texas	8:50 a m
Sunset Express, pour Houston, Galveston, Waco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, El Paso, Californie et points intermédiaires	6:45 p m

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Louisiana M. Boudreaux, épouse de Adolphe J. Badeaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 113,634 — Division C —

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Adolphe J. Badeaux, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

HUGH S. SUTHON, Avocat.

août 15 22 29

VENTES AUX ENCHERES.

Par CARRERE & CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage.—Cottage seul, 1311 rue Féliciana, entre les rues Urquhart et Villeré. Comprenant un cottage seul, en bois, 4 chambres, hangar, etc.

Magasin du coin, et résidence, anciennement occupé par une épicerie et bar, 1301-03-05-07 rue Féliciana. Comprenant un magasin et résidence, immeuble double, en bois, avec toit en ardoises, et un bar avoisinant, construit en briques, contient un grand salon de bar, et 9 chambres.

Le JEUDI 23 septembre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. Succession de Mme Wilhelmina Seebring, épouse de Frédérick Schenter.—No. 113,011, Division C. Cour Civile de District.

Le JEUDI 23 septembre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, à vertu de, et en obéissance à, l'ordre lancé, daté et signé le 17 août 1915 par l'honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, je, Ernest A. Carrère, encanteur dument autorisé comme tel, dans et pour la Paroisse d'Orléans, et ville de la Nouvelle-Orléans, procéderai à vendre aux enchères publiques, les propriétés suivantes, décrites à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, y appartenant ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Urquhart, Clonet, Féliciana et Villeré, désigné par le No. 20 sur un certain plan de L. H. Pilié, voyer, daté du 11 janvier 1871; le dit lot mesure trente-et-un pieds de face à la rue Féliciana, par une profondeur de cent dix-sept pieds, quatre pouces et six lignes entre lignes parallèles.

20.—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Urquhart, Féliciana, Clonet et Villeré, désigné comme lots Nos. 21 et 22 sur un plan fait par L. H. Pilié, voyer, en date du 11 janvier 1871, copie duquel est annexée à un acte déposé à l'étude de William J. Castell, ancien notaire, et d'après ce dit plan les dits lots se touchent, et mesurent comme suit:

Le lot No. 21 commence à une distance de trente-et-un pieds du coin des rues Urquhart et Féliciana, et mesure trente-et-un pieds de face à la rue Féliciana, par une profondeur de cent dix-sept pieds, quatre pouces et six lignes entre lignes parallèles.

Termes et Conditions: Un tiers ou plus, comptant; le solde dans un délai d'un ou de deux ans, garanti par des billets de vendeur, portant un intérêt de 8 pour cent, et ayant toutes les clauses usuelles de garantie; l'acquéreur devra en sus du montant de son enchérissement s'obliger de payer les taxes de 1915. L'acquéreur devra payer les frais de l'acte de vente pardevant H. L. Loomis, Jr., notaire. Un dépôt de dix pour cent doit être versé au moment de l'adjudication, en acompte sur la vente, et ne portant pas d'intérêt.

CARRERE & CARRERE, Encanteurs.

HUGH H. SUTHON, Avocat.

août 22 29—sept 5 12 19 23

Par C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Liquidateur.

Mlle C. L. Aray vs. Dicky Bird Company.

No. 112,577. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Par C. A. Tessier et Fils, C. A. Tessier, encanteur; bureaux, 134 rue Carondelet.

En vertu d'un ordre daté du 30 juillet 1915 de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la dite cour, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, actuellement absent en congé, sera vendu à l'enchère publique le JEUDI 2 septembre 1915, à 10 heures du matin, sur les lieux No. 1109 rue Annonciation, au coin de la rue Calliope:

Le fonds de commerce, machines, meubles de bureaux de la Dicky Bird Company, comprenant tous les effets transportables de la dite Dicky Bird Company tels qu'ils existent, d'après l'inventaire classifié, seront offerts en bloc ou séparément.

Le JEUDI 2 septembre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera offerte la propriété foncière suivante, décrite à savoir:

Une certaine portion de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, avantages et servitudes y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, située dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Calliope, Annonciation, Galennie et Constance, formant le coin des rues Annonciation et Calliope et mesurant cent pieds de face à la rue Annonciation par une profondeur de cent dix pieds sur la rue Calliope. Les améliorations comprennent un bâtiment en briques d'un étage, désigné par le No. 1109 rue Annonciation, au coin de Calliope. Aiguille de chemin de fer sur la rue Calliope. Un emplacement convenable pour bâtiments industriels, au cœur de la ville avec toutes les facilités.

Conditions: Pour les meubles: comptant. Pour les propriétés foncières, comptant au dernier et plus haut enchérisseur, avec le droit ou l'option d'assumer et payer pour le relief et l'affranchissement de la dite Dicky Bird Company, comme portion du prix d'achat des dits terrains fonciers, la portion non-échue d'une certaine hypothèque de sept mille quatre cents dollars ($7,400.00), représentés par cinq (5) notes de la somme de seize cents dollars chacune ($1,600.00), datées du 29 octobre 1913, échues respectivement le 29 octobre 1914, le 29 octobre 1915, le 29 octobre 1916